

FICHE

Situation particulière de vulnérabilité : femme enceinte en situation de handicap

Validée par le Collège le 11 janvier 2024

Contexte

Les droits du patient en situation de handicap sont les mêmes que ceux de tout patient. Néanmoins, certaines femmes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux soins et doivent être accompagnées de manière adaptée, dans leurs parcours de soins et notamment pendant la grossesse et la période périnatale.

Dépistage

Chez les femmes en situation de handicap et en âge de procréer, la question de la contraception et du désir de grossesse est à aborder systématiquement lors des consultations médicales.

La méconnaissance et/ou la mauvaise utilisation des moyens de contraception sont plus fréquentes chez les personnes en situation de handicap (difficultés cognitives, système de soins méconnu, crainte des soignants à aborder la santé sexuelle...) : dans ce contexte, il est fréquent que la grossesse des personnes en situation de handicap soit non prévue et découverte tardivement.

Le risque d'exposition à des violences étant plus important chez les femmes en situation de handicap, il convient de demander si la grossesse était attendue, si elle est issue d'une relation consentie. En cas de grossesse non prévue et/ou de découverte tardive, il est important que les professionnels s'interrogent sur l'existence d'éventuelles maltraitances.

Organisation du parcours de soins

Prise de RDV

Au moment de la prise du rendez-vous pour le suivi de grossesse, s'informer sur les besoins de la personne en situation de handicap afin d'anticiper les modalités et la durée de la consultation.

- Quelles sont les difficultés engendrées par la situation de handicap (difficultés en termes de mobilité, difficultés cognitives...) ?
- La personne a-t-elle besoin que des modalités spécifiques soient mises en place :
 - en amont du rendez-vous (préparation avec la personne elle-même ou avec un accompagnant...) ?
 - pour l'accès physique aux locaux ou en salle d'attente ?

- pendant le rendez-vous (besoin d'un interprète en langue des signes française, besoin d'un accompagnant pour rassurer...) ?
- La personne est-elle accompagnée par une structure du champ du handicap (accueil en établissement, accompagnement par un service intervenant à domicile...) ?
- La personne bénéficie-t-elle d'une mesure de protection juridique ?
- La personne souhaite-t-elle être accompagnée pendant le rendez-vous (par un proche, par un professionnel) ?

Selon les difficultés liées à la situation de handicap, les besoins et attentes sont différents et peuvent être difficiles à identifier. Les professionnels de santé seront à l'écoute des besoins formulés par la femme et son entourage habituel (proche et professionnel accompagnant) ; elle est l'actrice principale et au centre de la prise en charge.

Déroulement des consultations

Préparer la consultation

Dans certaines situations, lorsque la femme appréhende fortement l'environnement médical, une téléconsultation ou une « consultation blanche » pourra être pertinente : cela consiste à rencontrer le praticien et à visiter le lieu de consultation, afin de rassurer la femme en permettant une appropriation de l'espace, du matériel et une reconnaissance des professionnels en présence.

Il est important lors des consultations de tenir compte des besoins spécifiques à la situation de handicap, de rechercher l'adhésion et la participation de la femme à sa prise en soin, et de rechercher celle de sa famille (sous réserve de l'accord de la femme).

Il est nécessaire de communiquer et d'expliquer l'accompagnement de manière intelligible et adaptée aux difficultés de chaque personne.

- Informer sur le déroulement de l'accompagnement tout au long de la grossesse, et sur les différents professionnels impliqués et leurs rôles :
 - adapter la communication à la personne ;
 - utiliser des supports de communication adaptés aux difficultés de la personne (par exemple, supports imagés (document en Facile A Lire et à Comprendre (FALC), classeur de grossesse personnalisé...)¹.

Particularités des consultations

Consultations conjointes professionnel de santé (médecin ou sage-femme) et assistant de service social :

- se mettre en relation avec les professionnels qui accompagnent la personne en situation de handicap, le cas échéant, afin d'adapter la prise en soin à ses besoins spécifiques ;
- rassurer la femme, lever les freins d'accessibilité en mentionnant la collaboration possible des professionnels qui l'accompagnent habituellement, pendant la consultation ;
- évaluer les besoins, attentes et aspirations de la femme ;
- aborder la contraception : expliquer les modalités et les effets secondaires, décider avec la femme du moyen de contraception ultérieur ;
- échanger avec la femme et l'aider à définir systématiquement la place qu'elle souhaite donner aux professionnels qui l'accompagnent habituellement et à ses proches et la place que ceux-ci

¹ Par exemple : <https://santebd.org/les-fiches-santebd/sexualite-contraception/gynecoc-2-lexamen-gynecologique>

veulent/peuvent prendre tout au long de son accompagnement. S'assurer que son choix s'effectue hors de toute pression et non pas dans le but d'éviter un conflit ;

- le cas échéant, évaluer les besoins et attentes de l'entourage ;
- identifier les accompagnements/prestations en cours, les ressources (matérielles et humaines), l'entourage ;
- prévoir une consultation pédiatrique anténatale en cas de question particulière de la femme en lien avec sa situation de handicap (modalités particulières d'accueil du nouveau-né, discussion de l'allaitement maternel...) ;
- anticiper si besoin un mode d'accueil de l'enfant après le retour à domicile (établissement accueil de jeunes enfants (EAJE), assistante maternelle), en fonction de l'impact potentiel des difficultés liées à la situation de handicap sur le lien parent/enfant et comme soutien à la parentalité.

S'assurer de la bonne compréhension

- Si besoin, ne pas hésiter à répéter les informations, les consignes jusqu'à leur bonne compréhension.
- Donner des consignes simples et demander à la femme, au couple, ce qu'ils ont compris : certaines personnes en situation de handicap peuvent ne pas oser interpellier quand elles n'ont pas compris ce qui est dit, d'autant plus face à une personne inconnue.
- Pour recueillir l'accord : s'assurer que la femme a bien compris, utiliser des questions ouvertes, évoquer la liberté de choix et de refus.

Associer les professionnels qui accompagnent la personne en situation de handicap

Partager les informations dans le cadre d'un staff médico-psycho-social, voire lors de réunions de synthèse complémentaires et s'appuyer sur les professionnels qui accompagnent la personne en situation de handicap le cas échéant afin de faciliter le lien et rassurer la femme :

- ils ont un rôle d'intermédiaire, pour faciliter la compréhension de la femme/du couple, en reformulant si besoin les propos du professionnel de santé, en les aidant à exprimer leurs questions éventuelles et leurs souhaits, etc. ;
- il est important que la femme/le couple ait confiance pour que l'accompagnement soit facilité.

Le professionnel référent de la personne en situation de handicap devra :

- identifier les acteurs du projet de vie de la personne (professionnels ressources des ESSMS² et autres partenaires extérieurs qui interviennent auprès de la femme le cas échéant, autres acteurs ressources tels que l'entourage) ;
- organiser concrètement l'accompagnement de la femme en précisant le rôle de chacun dans cet accompagnement : proposer des visites à domicile (par exemple, PMI), solliciter, lorsqu'ils sont présents sur le territoire, les services spécialisés dans l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap³.

² Établissements et services sociaux et médico-sociaux : les admissions au sein des ESSMS sont liées au statut de handicap et requièrent une orientation MDPH. L'accompagnement dans ces établissements est donc établi avant la grossesse et concerne des patients déjà suivis pour leur handicap.

³ <https://handicap.gouv.fr/sapph>

Avoir une vigilance par rapport au ressenti de la douleur

Certaines personnes en situation de handicap peuvent avoir des difficultés à exprimer leur ressenti : il est nécessaire de s'assurer régulièrement de leur bien-être et de leur expliquer qu'elles peuvent interpeller à tous moments les professionnels soignants si quelque chose ne va pas.

Si besoin, utiliser une grille d'évaluation de la douleur adaptée au profil de la personne : ceci peut être discuté avec le service spécialisé qui suit la personne.

Tenir compte des appréhensions qui peuvent freiner l'accompagnement

La femme ou le couple peuvent appréhender l'environnement médical et craindre le jugement que l'on pourrait porter sur eux, compte tenu du handicap : face à un projet de grossesse, il convient d'être bienveillant et initier un accompagnement.

D'autre part, tant à la maternité qu'au moment du retour au domicile, il est nécessaire de rassurer la femme/le couple, vis-à-vis de ces appréhensions, en expliquant quel est le rôle des différents professionnels et en rappelant que l'objectif principal est de les soutenir dans leur parentalité.

Pour en savoir plus

- HAS – Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap (2018) : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2772619/fr/accueil-accompagnement-et-organisation-des-soins-en-etablissement-de-sante-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap
- La parentalité face au handicap (2020) <https://www.sante.fr/la-parentalite-face-au-handicap>
- Comment préparer l'arrivée de votre enfant ? <https://www.monparcours handicap.gouv.fr/vie-in-time-et-parentalite/comment-preparer-larrivee-de-votre-enfant>
- ANESM 2013 – L'accompagnement à la santé des personnes handicapées https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/anesm-rbpb-accompagnement_sante-juillet_2013.pdf

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr